



AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL APPARTENANT A UN TIERS

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à transmettre au SPANC, après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet.

DEMANDEUR:	
Nom et Prénom :	Tél. :
Adresse (Correspondance):	Adresse électronique :
CP + Commune :	
Adresse du projet :	CP + Commune :
Références cadastrales :	
INSTALLATIONS PREVUE:	
☐ Filtre à sable vertical drainé	☐ Filtre à sable vertical drainé surélevé
☐ Filtre à massif de zéolite	☐ Autre dispositif agréé (dispositif étanche)
	Nom du dispositif :
LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES:	
(permission de voirie à demander en mairi Fossé mitoyen : autorisation du ou des r Fossé ou talweg ou cours d'eau présent : Fossé communautaire : autorisation de l	iverains à produire sur une propriété privé : autorisation du ou des propriétaires à produire
	ISANT LE REJET : (A compléter par la personne ou le service portant services pour tout renseignement avant de signer.
Je sousigné,	
Nom et Prénom :	Tél :
Adresse:	
CP + Commune :	
issues de l'installation d'assainissement précé gestion m'incombe, sous réserve du bon fonct	demment décrite dans le milieu hydraulique superficiel (pré-cité) dont la ionnement et parfait entretien du système d'assainissement. Cette ocable. Elle pourra être retirée de plein droit en cas de mauvais
Observations:	
Fait à	Le:
Signature du demandeur :	Signature de la personne portant autorisation

CENTRE ADMINISTRATIF | 20 rue des Bobines | BP 25 40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE Cedex | Tél. : 05 58 77 02 40 Du lundi au vendredi : 8h00 – 17h00 sans interruption CENTRE SOUSTONS | 1 Square d'Aquitaine| BP 55 40141 SOUSTONS Cedex | Tél. : 05 58 41 43 15 Du lundi au vendredi : 8h00 – 17h00 sans interruption

www.emma40.fr